



NATIONS UNIES

OCT - 6 1980

ASSEMBLEE  
GENERALE
 Distr.  
 GENERALE  
 A/35/149  
 12 septembre 1980  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
 Point 12 de l'ordre du jour provisoire<sup>a</sup>

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance en faveur des étudiants réfugiés originaires  
 de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 34/174 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale, ayant approuvé l'évaluation et les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/34/345), a décidé d'élargir le programme d'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains de façon à inclure l'entretien, la santé, l'éducation et les autres besoins des étudiants réfugiés originaires de Namibie et du Zimbabwe. Le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont été priés d'organiser et d'appliquer un programme efficace d'assistance en matière d'enseignement et d'autres formes d'aide appropriée en faveur des étudiants d'Afrique australe réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général a envoyé une mission en Afrique australe en mai/juin 1980, sous la direction du Bureau des questions politiques spéciales, pour passer en revue le programme d'assistance en faveur des étudiants réfugiés originaires d'Afrique australe et déterminer les nouveaux besoins découlant de l'élargissement du programme. On trouvera les conclusions de cet examen dans le rapport ci-joint.

\* A/35/150.

ANNEXE

Assistance en faveur des étudiants réfugiés originaires  
d'Afrique du Sud

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 6	3
II. DEMANDE D'ASSISTANCE ET REACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE .....	7 - 11	4
III. BOTSWANA .....	12 - 42	5
A. Situation générale .....	13 - 25	5
B. Etat d'avancement des projets .....	26 - 39	8
C. Autres questions relatives aux étudiants .....	40 - 42	11
IV. LESOTHO .....	43 - 64	12
A. Situation générale .....	44 - 48	12
B. Etat d'avancement des projets .....	49 - 61	13
C. Autres faits nouveaux survenus au Lesotho .....	62 - 64	15
V. SWAZILAND .....	65 - 98	17
A. Situation générale .....	66 - 74	17
B. Etat d'avancement des projets .....	75 - 87	19
C. Autres faits nouveaux survenus au Swaziland .....	88 - 98	21
VI. ZAMBIE .....	99 - 112	23
A. Situation générale .....	100 - 111	23
B. Projet recommandé .....	112	25
VII. CONCLUSIONS .....	113 - 118	27

TABLE DES MATIERES (suite)

APPENDICES

	<u>Pages</u>
I. Contributions destinées au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et à la Zambie, versées au 24 mai 1980 par les gouvernements en réponse à l'appel lancé par le HCR le 8 juin 1977 .....	29
II. Contributions bilatérales reçues en mai 1980 au titre des programmes d'assistance en faveur des étudiants réfugiés d'Afrique australe, selon les indications données au HCR (Botswana, Lesotho et Swaziland) .....	30
III. Aperçu des projets exécutés en coopération avec le HCR ou à financer par lui .....	32
IV. Aperçu des projets en cours et des besoins nouveaux connexes ..	36

## I. INTRODUCTION

1. Dans le rapport du Secrétaire général (A/34/345), il est fait mention des différentes résolutions relatives à l'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains adoptées par l'Assemblée générale ainsi que des rapports antérieurs du Secrétaire général sur cette question (A/32/65 et Add.1, A/33/163).
2. Dans sa résolution 34/174, du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale, ayant approuvé l'évaluation et les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/34/345), a décidé d'élargir le programme d'assistance de façon à inclure l'entretien, la santé, l'éducation et les autres besoins des étudiants réfugiés originaires de Namibie et du Zimbabwe. Le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés étaient priés d'organiser et d'appliquer un programme efficace d'assistance en matière d'enseignement et autres formes d'aide appropriée en faveur des étudiants d'Afrique australe réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie.
3. En outre, l'Assemblée générale priait instamment tous les Etats et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de contribuer généreusement au programme d'assistance en faveur de ces étudiants et demandait à tous les organismes et programmes des Nations Unies de coopérer avec le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'application des programmes d'assistance en faveur de ces étudiants.
4. Le Secrétaire général était prié de continuer à suivre la question et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session.
5. En application de cette résolution, le Secrétaire général a pris des dispositions pour qu'une mission, sous la direction du Bureau des questions politiques spéciales, examine la situation des étudiants d'Afrique australe réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie du 28 mai au 10 juin 1980. Cet examen a été effectué dans le cadre d'une évaluation des autres programmes spéciaux d'assistance économique de l'Organisation des Nations Unies en Afrique australe. Un haut fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés faisait partie de la mission.
6. La mission tient à exprimer sa gratitude pour le concours et l'aide qui lui ont apportés les autorités gouvernementales intéressées et les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Programme des Nations Unies pour le développement dans les quatre pays où elle s'est rendue.

/...

## II. DEMANDE D'ASSISTANCE ET REACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

7. Depuis la mise en route du programme d'assistance aux étudiants réfugiés originaires d'Afrique australe en février 1977, le Secrétaire général a adressé aux Etats Membres et aux organisations intergouvernementales et internationales un certain nombre de lettres dans lesquelles il appelait leur attention sur les besoins des étudiants d'Afrique australe réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie et invitait la communauté internationale à contribuer généreusement au programme d'assistance en faveur de ces réfugiés. Dans une lettre à ce sujet, datée du 20 avril 1977, il a annoncé qu'il nommait le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, coordonnateur du programme dans le système des Nations Unies.

8. Dans le cadre de ces fonctions de coordination qui lui avaient été confiées par le Secrétaire général et de son mandat en général, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé, le 3 juin 1977, un appel de contributions à un programme d'assistance aux réfugiés de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud ayant trouvé asile dans différents pays, notamment en Angola, au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland et en Zambie. Au 24 mai 1980, le montant total des contributions versées par les gouvernements à la suite de cet appel et destinées au Botswana, au Lesotho au Swaziland et à la Zambie s'élevait à 15 950 329 dollars. Une liste des contributions figure à l'appendice I.

9. En outre, plusieurs autres contributions destinées aux activités en faveur des étudiants réfugiés dans les pays intéressés ont été versées au titre de l'assistance bilatérale par un certain nombre de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations nationales et intergouvernementales. D'après les renseignements reçus par le ECR, le montant total des contributions aux programmes d'assistance aux étudiants réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland s'élevait à 5 323 905 dollars en mai 1980. Une liste détaillée des contributions figure à l'appendice II. En outre, un certain nombre de bourses ont été octroyées.

10. L'appendice III contient une brève description des projets actuellement exécutés en coopération avec le HCR ou dont le financement par le HCR est proposé dans le cadre du programme d'assistance aux étudiants réfugiés d'Afrique australe ainsi que l'indication de leur coût réel ou prévu.

11. Une description des projets qui doivent encore être achevés ainsi que des nouveaux besoins y relatifs figure à l'appendice IV.

/...

### III. BOTSWANA

12. La mission d'étude a séjourné au Botswana du 28 au 30 mai 1980. Elle a eu des entretiens avec le Ministre des affaires étrangères, de hautes personnalités du Gouvernement et des représentants des organismes des Nations Unies à Gaborone. La mission s'est également entretenue avec des cadres de l'Institut pour la Namibie, le Vice-Recteur de l'Université du Botswana et des représentants des mouvements de libération nationale. Elle a visité le centre de réfugiés de nationalités diverses à Dukwe et a eu la possibilité de s'entretenir avec le personnel et avec un certain nombre d'étudiants réfugiés qui y résident.

#### A. Situation générale

##### Nombre de réfugiés

13. Le nombre total de réfugiés au Botswana lors de la visite de la mission était d'environ 1 200. Les réfugiés continuent d'arriver des pays voisins au Botswana, mais à un rythme sensiblement plus faible qu'avant l'indépendance du Zimbabwe. A la suite de l'Accord de Lancaster House, la plupart des réfugiés zimbabwéens au Botswana sont rentrés chez eux. Sur les 300 Zimbabwéens restants, 119 poursuivent leurs études.

##### Etudiants réfugiés

14. Au moment de la visite de la mission il y avait au total environ 330 étudiants réfugiés immatriculés au Botswana, dont 177 étaient originaires d'Afrique du Sud, 119 du Zimbabwe et 35 de Namibie. Au cours de la période considérée, 184 étudiants originaires de ces trois pays ont quitté le Botswana pour bénéficier des bourses octroyées par la Fondation Otto Benecke et le Fonds Phelps Stokes.

15. En outre, 104 réfugiés d'Afrique du Sud ont quitté le Botswana pour poursuivre leurs études sous le patronage de l'African National Congress (ANC) et six autres sous le patronage du Pan Africanist Congress (PAC).

##### Etudiants namibiens et zimbabwéens réfugiés

16. La mission d'étude a appris que le Gouvernement du Botswana autorisera les étudiants zimbabwéens réfugiés qui avaient effectivement commencé leurs études dans le pays à y rester pour les achever. La répartition des étudiants par année d'études indique que 36 étudiants zimbabwéens sont inscrits en première année, 20 en deuxième année, 5 en troisième année, 20 en quatrième année et 6 en cinquième année. En outre, 6 Zimbabwéens ont été admis à l'université pour l'année 1980-1981, 18 pour 1981-1982 et 3 attendent d'être admis.

17. La mission a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'entreprendre de nouveaux projets en faveur des étudiants réfugiés de Namibie et du Zimbabwe. Le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe continuera à offrir des bourses aux étudiants originaires du Zimbabwe pendant un an au moins.

/...

### Logement des étudiants réfugiés

18. En règle générale, tous les étudiants réfugiés qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur sont logés sur place. Ils sont d'ordinaire hébergés dans des foyers du même type que ceux prévus pour les étudiants du Botswana. Des dispositions sont prises pour permettre aux étudiants d'université de continuer à étudier dans les foyers pendant les vacances. Le Conseil du Botswana pour les réfugiés, ainsi que diverses organisations bénévoles, s'efforce de trouver des logements provisoires pour les étudiants des écoles secondaires pendant les vacances scolaires.

### Enseignement

19. Au moment de la visite de la mission, 159 réfugiés originaires d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe étaient inscrits dans les établissements d'enseignement, comme suit : écoles publiques, 72; écoles privées, 21, université, 32; enseignement technique, 19; enseignement professionnel, 15. Cent soixante douze réfugiés attendaient d'être admis, dont 77 attendaient une place dans des écoles secondaires et 95 dans des établissements d'enseignement supérieur. On a expliqué qu'un certain nombre d'entre eux étaient arrivés trop tard dans l'année scolaire pour être admis dans le système du Botswana. D'autres attendaient une place dans des établissements d'outre-mer.

### Bourses

20. En 1979, le HCR a octroyé des bourses d'études secondaires d'un montant de 48 000 dollars à des étudiants réfugiés originaires d'Afrique australe. Cette allocation, dont bénéficient actuellement 92 étudiants réfugiés, sera portée à 119 000 dollars en 1980. En outre, un certain nombre de programmes, de pays donateurs et d'organisations ont octroyé les bourses ci-après :

<u>Donateurs</u>	<u>Nombre de bourses</u>
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	42
Comité de liaison luthérien du Botswana	22
République fédérale d'Allemagne	25
Fondation Otto Benecke	192
Fonds Phelps Stokes	22
Secrétariat du Commonwealth	62
British Council	12
American African Institute	4

21. Pendant la période allant du 1er mai 1979 au 1er mai 1980, 280 étudiants réfugiés d'Afrique australe ont été réinstallés dans les pays suivants où ils poursuivent leurs études :

<u>Pays</u>	<u>Nombre d'étudiants</u>
Allemagne, République fédérale d'	138
Etats-Unis d'Amérique	23
Ghana	2
Inde	25
Kenya	48
Maurice	1
Nigéria	30
Royaume-Uni	10
Sierra Leone	1
Singapour	2
	<hr/>
Total	280
	<hr/>

/...



### Subsistance et articles personnels

22. Les étudiants réfugiés qui fréquentent un établissement scolaire ou universitaire reçoivent une indemnité d'habillement, de l'argent de poche, une allocation pour l'achat de livres de classe et une indemnité de subsistance. On estime qu'une redistribution des fonds disponibles permettrait de verser une petite indemnité de déplacement aux étudiants zimbabwéens désireux de poursuivre leurs études au Botswana, ce qui leur donnerait la possibilité de se rendre dans leur famille au Zimbabwe, au moins une fois par an, pendant les vacances.

23. Les dispositions prises en faveur des étudiants réfugiés qui se trouvent au Centre de Dukwe en attendant une place dans un établissement sont examinées ci-après (projet 2).

### Santé

24. Au Botswana, tous les réfugiés bénéficient du régime national de santé, qui garantit des soins médicaux pratiquement gratuits. Le Conseil du Botswana pour les réfugiés prend en charge la somme symbolique qui est perçue au début d'un traitement.

### Orientation

25. Les réfugiés bénéficient des services d'orientation du Conseil du Botswana pour les réfugiés, dont le bureau se trouve à Gaborone. L'orientation individuelle est assurée par trois conseillers qualifiés; l'un à Gaborone et les deux autres au Centre multinational de Dukwe. En tant que principal agent d'exécution des projets du HCR au Botswana, le Conseil est également chargé du paiement d'indemnités, des droits de scolarité, etc. Un directeur a été nommé le 1er décembre 1979, ce qui a renforcé le Conseil sur le plan administratif.

## B. Etat d'avancement des projets

### Projet 1 : Facilités d'enseignement supplémentaires pour 50 réfugiés sud-africains au campus du Botswana, de l'Université du Botswana et du Swaziland

26. Comme il a été indiqué précédemment, la construction d'un foyer pouvant accueillir 72 étudiants, financée grâce à un don du Gouvernement des Etats-Unis par l'entremise du HCR, a permis d'attribuer 50 places supplémentaires à des réfugiés au campus du Botswana, de l'Université du Botswana et du Swaziland.

27. Pour l'année 1980/81, 50 places sont réservées aux étudiants étrangers. Il convient toutefois de noter qu'en fait, ces dernières années, l'effectif des étudiants étrangers est resté inférieur au nombre de places réservées. Il y avait 20 étudiants étrangers inscrits pour les années universitaires 1978/79 et 1979/80. Lors du passage de la mission, dix étudiants étrangers étaient inscrits pour 1980/81.

Ce décalage appréciable a été attribué à deux facteurs : premièrement, un certain nombre d'étudiants zimbabwéens ont quitté le Botswana et deuxièmement, étant donné le type d'enseignement que l'Afrique du Sud impose dans les bantoustans, les étudiants réfugiés de ce pays sont souvent insuffisamment qualifiés pour entrer à l'Université du Botswana. Une autre difficulté tient au fait que beaucoup d'étudiants africains ont été obligés de quitter leur pays sans pouvoir emporter de diplôme. La mission a été informée que des cours de rattrapage intensifs devraient être organisés pour permettre aux étudiants concernés de bénéficier des bourses d'études qui leur sont offertes et des places qui leurs sont réservées à l'Université.

Projet 2 : Centre multinational de réfugiés de Dukwe

28. La proposition initiale figurant dans le rapport principal (A/32/65), aux termes de laquelle devait être créé un centre d'hébergement et de transit, a été annulée. Après le rapatriement des Zimbabwéens réfugiés au Botswana, le Gouvernement du Botswana a décidé de transformer la zone d'installation de Dukwe, où ils étaient jusqu'alors hébergés, en centre d'hébergement et de transit pour les réfugiés dépendants de toutes nationalités. Le Centre, situé à environ 120 km de Francistown, n'assure pas seulement le logement, mais dispose également de certaines installations d'enseignement et de formation professionnelle.

29. Tous les réfugiés dépendants, hormis ceux qui suivaient des cours à plein temps ou fréquentaient des établissements scolaires et universitaires ou des instituts polytechniques, etc., ont donc été transférés au Centre de Dukwe en mars 1980. Le gouvernement entend en outre loger tous les réfugiés nouvellement arrivés à Dukwe en attendant leur réinstallation. Les étudiants réfugiés qui suivaient des cours au Centre d'enseignement ont également été transférés à Dukwe. Au moment de la visite de la mission, quelque 500 réfugiés étaient hébergés au Centre de Dukwe, dont 130 Sud-africains, 90 Zimbabwéens et 50 Namubiens; 80 p. 100 d'entre eux étaient des hommes.

30. Pour 1980, le budget de fonctionnement du Centre de Dukwe est estimé à 1 171 575 dollars, dont 704 225 dollars à la charge du Gouvernement du Botswana, 121 640 dollars à celle de la Fédération luthérienne mondiale et 345 710 dollars à celle du HCR. Le Programme alimentaire mondial a accepté de continuer à fournir des rations alimentaires de base aux mêmes conditions que lorsque le Centre de Dukwe n'accueillait que des Zimbabwéens.

31. Avant même que Dukwe ne devienne un centre multinational, des dispositions avaient été prises pour y assurer une formation professionnelle. Certains des étudiants qui y sont hébergés s'y familiarisent d'ores et déjà avec les techniques de panification et de fabrication des briques. Certains d'entre eux trouvent du travail au camp, ce qui leur rapporte 38 dollars environ par mois, en sus des 6,40 dollars qui leur sont normalement versés comme argent de poche. Comme le gouvernement tient à renforcer la formation professionnelle dispensée à Dukwe, il envisage d'y créer un centre à cet effet, où pourraient être logés une quarantaine d'étudiants. A titre préliminaire, on estime qu'il faudrait 160 000 dollars pour créer ce centre. On notera toutefois qu'il n'a pas été soumis de projet à la mission.

/...

32. Les membres de la mission ont visité le Centre de réfugiés de Dukwe, où ils se sont entretenus avec le Directeur du camp, avec certains de ses collaborateurs, dont deux conseillers du Conseil du Botswana pour les réfugiés, et avec le Directeur de l'école primaire du Centre. Ils ont également rencontré un certain nombre d'étudiants étrangers résidant au Centre.

33. Le Directeur du camp et ses collaborateurs ont exposé certains des problèmes qui entravent le fonctionnement du Centre. Dans le domaine de l'enseignement, il y a pénurie de maîtres. Le Centre ne dispose que de quatre enseignants à plein temps, secondés par des étudiants pendant les vacances de ces derniers. En outre, on manque d'installations de laboratoire. Le coût du matériel de laboratoire nécessaire est estimé à 64 000 dollars.

34. Pour assurer les soins aux étudiants réfugiés, il y a un dispensaire avec trois infirmières. Si l'intervention d'un médecin s'avère nécessaire, le patient est transporté à l'hôpital de Francistown.

35. Les étudiants de Dukwe se sont plaints surtout de la monotonie et de l'insuffisance des rations alimentaires, de l'insuffisance des allocations d'articles de toilette et d'articles personnels, le manque de bourses d'études et l'absence de médecin.

36. Le Directeur du camp et le gouvernement ont estimé que le Centre venant tout juste d'être organisé en tant que lieu d'hébergement et d'étude pour les étudiants réfugiés, nombre de ces problèmes pourraient être résolus avec le temps, pourvu que la collectivité internationale continue de prêter son appui.

### Projet 3 : Programme de construction d'écoles secondaires

37. La construction d'une école secondaire du premier cycle à Moshupa et d'une école secondaire du deuxième cycle à Palapye a progressé et il est prévu que les travaux entrepris à ce titre seront achevés en août 1980. En dépit des quelques problèmes d'alimentation en eau, les deux écoles fonctionnent d'ores et déjà, les premiers élèves y étant entrés au début de 1980.

38. Ces écoles pourront offrir des places à 960 nouveaux élèves, mais le Gouvernement du Botswana a pour politique de disperser les étudiants réfugiés dans tout le système scolaire.

39. La mission a été informée que le coût estimatif initial de la construction de ces écoles devrait être majoré, compte tenu de l'inflation. Il ressort des estimations les plus récentes qu'il faudra respectivement 2 762 900 dollars et 3 549 300 dollars pour financer la construction de l'école de Moshupa et de celle de Palapye. Le gouvernement a néanmoins poursuivi les travaux et examine avec le donateur le financement d'un déficit de 2 millions de dollars.

/...

C. Autres questions relatives aux étudiants

40. Le gouvernement étudie le problème que pose l'hébergement, pendant les vacances, des étudiants réfugiés qui fréquentent l'école secondaire. Une solution consisterait à les loger au Centre de Dukwe. Une autre possibilité envisagée par le gouvernement serait de construire deux foyers, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles.

41. Au cours d'entretiens avec les membres de la mission, des représentants du Pan Africanist Congress ont dit appuyer la politique du gouvernement tendant à faire héberger les étudiants réfugiés au Centre de Dukwe en attendant leur placement. Ils ont cependant mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les réfugiés non encore réinstallés étudient ou acquièrent une formation professionnelle.

42. Les représentants de l'African National Congress (ANC) ont été d'avis qu'étant donné le coût des articles de toilette et autres, l'allocation mensuelle de cinq dollars environ, versée aux étudiants réfugiés qui fréquentent des établissements secondaires, était insuffisante. Il leur paraissait en outre nécessaire d'organiser un cours accéléré de sciences et de mathématiques à l'intention des étudiants réfugiés, afin de leur permettre de poursuivre plus avant leurs études. S'agissant du Centre de Dukwe, les représentants de l'ANC se sont inquiétés du risque de sécurité que pourrait poser la concentration d'étudiants réfugiés en un même endroit.

#### IV. LESOTHO

43. La mission s'est rendue au Lesotho du 2 au 10 juin 1980. Elle s'est entretenue avec le Comité national de coordination sous la présidence du Ministre des affaires étrangères, M. Charles D. Molapo. Elle a eu d'autres réunions de travail avec de hauts fonctionnaires des Ministères de l'éducation et de l'intérieur ainsi qu'avec le recteur de l'Université nationale du Lesotho. La mission a aussi rencontré des fonctionnaires des organismes des Nations Unies à Maseru et des représentants d'organisations bénévoles.

##### A. Situation générale

44. La politique du gouvernement concernant les réfugiés vise à les insérer aussi rapidement que possible dans la vie de la collectivité. Dans la pratique, il a donc fallu trouver pour les étudiants réfugiés au Lesotho des places dans les écoles ou à l'université, ainsi qu'assurer leur hébergement dans des foyers ou chez des particuliers; dans ces conditions, le programme d'assistance porte essentiellement sur l'expansion des moyens d'enseignement et des installations connexes.

##### Effectifs des étudiants réfugiés

45. Pour diverses raisons, les réfugiés au Lesotho ne sont pas tous immatriculés auprès du gouvernement et du HCR. Le gouvernement a estimé que l'effectif total des réfugiés au Lesotho s'élevait à 10 000. Sur ce total, il y a 200 étudiants inscrits à l'université, dont 105 Sud-Africains, 69 Zimbabwéens et deux Namibiens, qui se présentent régulièrement au Ministère de l'intérieur. Il y a environ 2 000 élèves dans les écoles secondaires qui sont entrés au Lesotho pour échapper au système d'enseignement bantou établi en Afrique du Sud. Sur ce nombre, seuls 66 se présentent régulièrement au Ministère de l'intérieur et sont officiellement immatriculés comme réfugiés. A cela s'ajoutent, estime-t-on, quelque 7 000 élèves qui, tout en résidant du côté sud-africain de la frontière, fréquentent les écoles primaires locales. Seuls 49 d'entre eux se présentent régulièrement au Ministère de l'intérieur. Ces deux groupes sont constitués en majorité par des enfants dont les parents ont jugé nécessaire de les inscrire dans des écoles du Lesotho sous le nom et sous la responsabilité de parents à eux vivant dans ce pays. Dix étudiants réfugiés acquièrent une formation dans des centres de formation agricole, 20 dans des centres techniques et professionnels, 50 à l'école normale, 30 dans des écoles paramédicales et d'infirmières et 80 dans des collèges de théologie. En outre, 260 réfugiés sont en liste d'attente pour entrer dans les écoles secondaires et 370 pour entrer dans les écoles primaires ou dans des cours de formation non scolaire.

46. Entre mai 1979, date de la dernière mission d'étude, et janvier 1980, le rythme d'arrivée des étudiants d'Afrique du Sud et du Zimbabwe au Lesotho a été en moyenne à 45 par mois. Au cours de la période de 12 mois considérée, 540 Sud-Africains sont entrés au Lesotho, tandis que 109 Sud-Africains immatriculés comme étudiants réfugiés ont quitté le pays pour poursuivre leur formation à l'étranger. A la suite du règlement au Zimbabwe, 95 ressortissants de ce pays ont quitté le Lesotho pour rentrer chez eux.

/...

### Bien-être des étudiants réfugiés

47. Les frais scolaires, les uniformes et les manuels sont pris en charge par le HCR pour tous les réfugiés scolarisés jusqu'au niveau secondaire. A la fin de l'école secondaire, ceux qui désirent poursuivre leurs études à l'université adressent normalement une demande de bourse d'études au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, au Fonds international d'échanges universitaires ou à tout autre organisme analogue. L'organisme qui attribue la bourse verse une somme comprenant en général, outre les frais de scolarité, les frais de pension et de l'argent de poche pour l'année scolaire ainsi que pour les périodes de congés.

48. Tous les réfugiés peuvent bénéficier des services de santé du pays. Les patients sont encouragés à se rendre à l'hôpital et des bons sont remis à tout réfugié qui souhaite consulter un médecin. Chaque fois qu'un traitement spécialisé s'impose, des dispositions sont généralement prises pour assurer le traitement approprié dans des hôpitaux situés hors du pays si besoin est. Les frais de transport et les frais médicaux sont présentés au HCR.

### B. Etat d'avancement des projets

#### Projet 1 : Moyens d'hébergement et installations connexes supplémentaires à l'usage des étudiants d'Afrique australe réfugiés à l'Université nationale du Lesotho

49. Comme il a été indiqué précédemment, la construction de l'Africa Hall, foyer qui peut accueillir 200 étudiants, a été achevée. Cela a permis à l'université de porter à 20 p. 100 de ses effectifs totaux le nombre de places allouées aux étudiants étrangers. Au cours de l'année universitaire 1979/80, il y avait au total un millier d'étudiants, dont 200 étudiants étrangers : 105 d'Afrique du Sud, 69 du Zimbabwe et 26 d'autres pays d'Afrique australe. Au cours de l'année universitaire 1980/81, le gouvernement a l'intention de dépasser le chiffre de 1 000 étudiants inscrits. Cet accroissement de l'effectif total des étudiants se traduira par des difficultés encore plus grandes en ce qui concerne la capacité d'hébergement sur le campus.

50. Bien que 20 p. 100 des places soient attribuées aux étudiants étrangers, cela reste en deçà du nombre des demandes d'inscription adressées à l'université par des étudiants d'autres pays. Au moment où la mission séjournait au Lesotho, l'université avait reçu 451 demandes d'inscription d'étudiants étrangers pour l'année universitaire 1980/81. En outre, l'université aura à examiner les demandes d'inscription d'étudiants qui, réfugiés au Lesotho, auront obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires.

/...

51. Les installations existantes en matière d'hébergement à l'université sont déjà surpeuplées et certains étudiants ont dû s'installer à l'extérieur. Afin de pouvoir continuer à répartir équitablement les places à la résidence universitaire entre étudiants autochtones et étudiants étrangers, l'université a besoin d'urgence d'une assistance qui coûtera approximativement 365 000 dollars pour construire une résidence de 50 lits. La proposition relative à ce projet a été transmise au HCR en vue d'être soumise à d'éventuels donateurs.

52. Le gouvernement a aussi transmis au HCR, pour la soumettre à d'éventuels donateurs, une proposition de projet visant à agrandir le complexe de la cafétéria de l'université, à remplacer des chaudières et certains accessoires et à acquérir une génératrice de secours. Le coût en est estimé à 371 000 dollars.

53. Une autre proposition transmise au HCR en vue de s'assurer le concours de donateurs est la construction de six unités d'habitations supplémentaires pour le personnel, à un coût approximatif de 215 000 dollars.

Projet 2 : Mise en place d'installations supplémentaires dans les écoles secondaires et techniques, à l'usage de 730 élèves réfugiés d'Afrique australe

54. Le HCR fournit environ 1,8 million de dollars pour étendre le système d'enseignement secondaire aux fins de créer les places supplémentaires réservées aux élèves réfugiés qui sont prévues au titre de ce projet. La première phase - construction d'une salle de classe au collège Sainte-Catherine et de six salles de classe, de deux laboratoires et de deux foyers pouvant accueillir 200 élèves à la Thabeng High School - est maintenant achevée.

55. La phase II, qui prévoit la construction de 18 salles de classe, de cinq laboratoires et de dix unités d'habitation pour le personnel, devait être achevée pour le 30 juin 1979. La longueur des procédures d'adjudication et des obligations connexes liées à la construction ont conduit le gouvernement à demander le report à juin 1980 de la date fixée pour l'achèvement du projet. On estime que celui-ci pourra être finalement mené à bonne fin dans le courant de 1980.

Nouveaux projets

56. Des accords ont été signés entre le Gouvernement du Lesotho et le HCR en vue de la réalisation de deux nouveaux projets concernant les réfugiés. Ces projets sont décrits ci-dessous.

Projet 3 : Construction d'un centre de transit pour réfugiés à Maseru

57. Le gouvernement souhaite créer à Maseru un centre de transit pouvant héberger temporairement jusqu'à 120 réfugiés d'Afrique australe. Un service de conseil et d'orientation pour les nouveaux arrivés serait en outre assuré.

58. Le Centre de transit comprendra deux foyers permettant d'héberger séparément les hommes et les femmes. Outre les installations habituelles, on envisage d'y construire des aires de loisirs, des chambres pour le personnel et des bureaux pour le personnel d'appui (qui comprendra un conseiller social). Le coût estimatif est de 211 000 dollars.

Projet 4 : Agrandissement de l'Institut de formation technique de Lerotholi

59. La nécessité de dispenser une formation professionnelle et des cours de recyclage aux étudiants réfugiés a conduit le gouvernement à envisager d'agrandir l'Institut de formation technique de Lerotholi en y construisant trois ateliers supplémentaires. L'agrandissement de l'Institut, dont le coût est estimé à 186 200 dollars, remplacera en fait la construction du centre de service à l'enseignement qui avait été envisagée.

60. Les trois nouveaux ateliers de l'Institut technique de Lerotholi permettront de dispenser à 200 réfugiés des cours de coupe, de couture et de tapisserie. Le gouvernement compte que 43 réfugiés actuellement en cours d'études secondaires s'inscriront dans ces cours.

61. Des bureaux équipés d'armoires fermant à clef pour ranger le matériel sont prévus pour les enseignants. Une partie de cette nouvelle structure consistera en une zone de démonstration qui sera utilisée comme salle de classe pour les cours théoriques. Deux maisons pour le personnel doivent être construites pour y héberger de nouveaux moniteurs.

C. Autres faits nouveaux survenus au Lesotho

62. Le gouvernement a informé la mission qu'il avait présenté au PNUD une demande en vue du financement des services d'un consultant en planification de l'éducation chargé d'étudier le problème créé par l'afflux dans le système scolaire du Lesotho d'enfants venant du côté sud-africain de la frontière. Comme indiqué au paragraphe 45, le gouvernement estime qu'il y a 7 000 de ces élèves dans les écoles primaires et 2 000 dans les écoles secondaires. Sur la base du rapport du consultant, il sera possible de déterminer avec plus de précision la nature et l'étendue de l'assistance qu'il faudra apporter pour soulager le gouvernement de ce fardeau particulier.

63. Une préoccupation supplémentaire du Gouvernement du Lesotho est le problème que pose la recherche d'emplois pour les étudiants réfugiés, une fois leurs études terminées. Comme il a déjà été indiqué, les effectifs dont il s'agit sont considérables. En outre, il est fort possible qu'un grand nombre d'étudiants réfugiés, qui se sont rendus dans d'autres pays comme stagiaires, retournent au Lesotho une fois leurs cours terminés. Le gouvernement s'attend à ce que l'impact de leur retour se fasse particulièrement sentir au cours de la période allant de 1983 à 1985. Ce problème doit être examiné dans le cadre du troisième Plan de développement quinquennal du Lesotho.

/...



64. Le Gouvernement du Lesotho continue à s'inquiéter de la situation qui règne à ses frontières, et notamment des répercussions de la politique de bantoustanisation menée par l'Afrique du Sud. Il estime que cette politique risque de provoquer à tout moment un nouvel afflux de réfugiés et il a attiré à nouveau l'attention du HCR sur cette question.

## V. SWAZILAND

65. La mission est restée au Swaziland du 31 mai au 3 juin 1980. Elle a été reçue par S. Exc. le Prince Mabandla Ndwombili Fredy Dlamini, Premier ministre. Elle s'est entretenue avec le Ministre d'Etat aux affaires étrangères et a tenu des séances de travail avec le Premier ministre adjoint, le Ministre de la santé, le Ministre adjoint de l'éducation, le Recteur de l'Université du Swaziland et de hauts fonctionnaires. Elle a également tenu des consultations avec des représentants de l'African National Congress et d'organismes non gouvernementaux bénévoles. Elle a été invitée à visiter l'école secondaire de Mpaka et la région de Ndzevane, dans le sud du pays, où plusieurs milliers de réfugiés ruraux originaires d'Afrique du Sud sont en cours d'installation.

### A. Situation générale

#### Nombre d'étudiants réfugiés

66. Le nombre des étudiants réfugiés au Swaziland et inscrits dans des établissements d'enseignement à l'époque où la mission s'est rendue dans le pays était estimé par le gouvernement à 1 768, dont 1 760 originaires d'Afrique du Sud et 8 du Zimbabwe. Il n'y avait pas de réfugiés namibiens. Pendant la période allant de mai 1979 à mai 1980, 24 étudiants se sont réfugiés au Swaziland et 37 ont quitté la pays. Toutefois, le gouvernement a fait observer que la situation concernant les réfugiés était très changeante au Swaziland, où des entrées s'effectuaient en de nombreux points des frontières. Tous ceux qui cherchaient asile dans le pays ne se faisaient pas enregistrer auprès du gouvernement et du HCR.

#### Etudiants réfugiés originaires du Zimbabwe

67. Entre le 1er janvier et le 3 juin 1980, trois étudiants zimbabwéens ont quitté la Swaziland pour regagner leur pays. Parmi ceux qui sont encore au Swaziland, quatre vont à l'université, un est élève de l'école secondaire de Mpaka et trois attendent d'être placés dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Le gouvernement a l'intention d'autoriser les étudiants zimbabwéens restant dans le pays à terminer l'année scolaire en cours et, s'ils le souhaitent, à achever leurs études au Swaziland.

#### Logement des étudiants réfugiés

68. Certains des étudiants réfugiés logent à l'école secondaire de Mpaka; d'autres vivent sur le campus de l'université; certains vivent chez des parents, et d'autres dans des pensionnats, publics ou privés.

Etablissements fréquentés

69. Les 471 étudiants réfugiés qui sont officiellement inscrits dans des établissements d'enseignement du Swaziland se répartissent comme suit :

<u>Type d'institution</u>	<u>Sud-Africains</u>	<u>Zimbabwéens</u>	<u>Total</u>
Ecole secondaire de Mpaka	24	1	25
University College of Swaziland	5	4	9
Ecoles primaires publiques diverses	72	-	72
Ecoles secondaires publiques diverses	84	-	84
Ecoles (privées) de secrétariat	8	-	8
Ecole primaire de Ndzevane	237	-	237
	<u>466</u>	<u>5</u>	<u>471</u>

70. Vingt-quatre autres étudiants réfugiés attendent d'être placés dans des établissements appropriés, à savoir :

<u>Type de formation</u>	<u>Sud-Africains</u>	<u>Zimbabwéens</u>	<u>Total</u>
Etudes universitaires supérieures	1	3	4
Formation universitaire	5	4	9
Formation professionnelle	10	1	11
	<u>16</u>	<u>8</u>	<u>24</u>

Bourses d'études

71. Au cours des 12 mois considérés, 175 étudiants réfugiés ont reçu des bourses d'études, réparties comme suit :

<u>Sud-Africains</u>	<u>Zimbabwéens</u>	<u>Total</u>	<u>Type d'établissement fréquenté</u>
84	5	89	Ecoles secondaires et universités swazies
72	-	72	Ecoles primaires
3	9	12	République fédérale d'Allemagne
2	-	2	Zambie
<u>161</u>	<u>14</u>	<u>175</u>	

Subsistance et articles à usage personnel

72. Les étudiants réfugiés inscrits à l'école secondaire de Mpaka sont nourris et logés et reçoivent certains articles à usage personnel, comme du savon. D'autre part, le Conseil des églises du Swaziland leur verse une allocation mensuelle d'environ 6 dollars. Certains reçoivent une indemnité de subsistance, qui leur est allouée par des organismes privés.

## Santé

73. En cas de maladie, les étudiants réfugiés sont invités à se faire admettre dans un hôpital public, et le HCR prend les frais d'hospitalisation à sa charge. Le gouvernement est préoccupé par l'absence de services d'orientation à Mpaka. Il espère toutefois que le Centre de transit dont la création a été proposée sera doté d'un conseiller social auquel les élèves de l'école secondaire pourront s'adresser.

74. En ce qui concerne les conditions générales de vie des étudiants, le gouvernement a nommé un Comité national pour les réfugiés, qui a remplacé le Comité consultatif pour les réfugiés. Le nouveau comité comprend des représentants d'institutions bénévoles et du HCR.

### B. Etat d'avancement des projets

#### Projet 1 : Centre d'accueil et de transit pour les réfugiés actuellement à l'école secondaire de Mpaka

75. Les membres de la mission ont visité l'école secondaire de Mpaka, établissement d'enseignement mixte auquel le HCR a alloué 1 060 000 dollars au titre des frais de construction et d'achat de matériel. A l'heure actuelle, l'école compte 236 élèves, dont 24 sont des réfugiés d'Afrique du Sud, et un est un réfugié du Zimbabwe.

76. Le HCR continue à prendre à sa charge les dépenses ordinaires de l'école, à laquelle 221 000 dollars sont affectés au titre de l'année 1980. Toutefois, il est prévu que le gouvernement prendra les dépenses ordinaires à sa charge au début de 1981. Dans le cadre du budget de 1980, le HCR a versé 43 000 dollars pour l'installation autour de l'école d'une clôture en fil de fer barbelé destinée à empêcher le bétail et les animaux domestiques de pénétrer dans le campus.

77. Lors de la visite de la mission, tous les éléments du projet originel n'étaient pas encore réalisés. Il reste à rénover et à transformer l'édifice qui existait sur le terrain de l'école avant la construction des nouveaux bâtiments. Il reste aussi à acheter du matériel de laboratoire et du matériel scolaire, ainsi que des manuels et des ustensiles de cuisine.

78. Les membres de la mission ont pu voir les dortoirs, le réfectoire, les salles de classe et les équipements récréatifs de l'école et parler à un certain nombre d'élèves. Ils ont trouvé excellent le niveau des installations, mais les dortoirs leur ont paru un peu exigus. Il y a deux dortoirs distincts, abritant environ huit élèves par chambre. En plus des salles de classe, qui sont conçues pour recevoir 42 élèves, il y a un atelier d'enseignement ménager pour les filles et un atelier de menuiserie pour les garçons. Des salles communes sont réservées aux activités récréatives. La cuisine, parfaitement tenue, est dotée d'un congélateur et d'autres appareils modernes pour la conservation et la cuisson des aliments, et le réfectoire est vaste et bien équipé.

79. L'effectif total du personnel enseignant comprend 16 postes, dont 14 étaient pourvus.

/...

80. Certains des étudiants réfugiés avec qui se sont entretenus les membres de la mission se sont plaints de l'insuffisance de l'indemnité d'habillement que leur verse le HCR (environ 43 dollars par an) et de l'allocation mensuelle de 6 dollars que leur accorde la Conseil des églises du Swaziland; la mission a toutefois été informée que l'indemnité d'habillement versée par le HCR devait être augmentée à compter de juin 1980. On fournit aux élèves des uniformes, mais non des chaussures.

81. Les étudiants réfugiés ont porté à l'attention de la mission les difficultés qu'ils rencontrent pour se loger pendant les vacances scolaires, lorsque le campus leur est fermé. La mission a estimé que, compte tenu de leur nombre réduit, les étudiants réfugiés devraient pouvoir rester sur le campus, et elle a pensé que le Comité national pour les réfugiés pourrait peut-être apporter une aide en ce qui concernait les repas et la surveillance.

82. Comme il a déjà été indiqué, le gouvernement souhaite construire près de Mpaka un bâtiment distinct destiné à servir de Centre de transit pour les réfugiés. Il a pressenti le HCR à ce sujet.

83. Le gouvernement a maintenant présenté au HCR un projet portant sur la construction d'une école primaire à Mpaka. Cette école, qui pourrait accueillir 280 élèves, serait ouverte aux enfants de réfugiés en transit, ainsi qu'aux enfants du personnel du Centre de transit projeté et aux enfants de la collectivité locale. Le coût du projet, y compris la construction de l'école et des logements du personnel enseignant, le mobilier et les salaires du personnel, pour la première année de fonctionnement, est estimé à 270 000 dollars environ.

84. En vue de préparer les élèves à un emploi, le gouvernement propose d'équiper l'école de Mpaka de telle sorte que ceux qui le souhaitent puissent y recevoir une formation professionnelle et commerciale dans toute une gamme de domaines. Le montant total des dépenses d'équipement et des dépenses ordinaires pour une année de fonctionnement est évalué à 340 000 dollars. Le gouvernement a déjà pris des dispositions pour qu'une formation agricole soit dispensée à partir de 1981.

#### Projet 2 : Agrandissement des installations de l'Université

85. Chaque année, l'Université du Swaziland reçoit un grand nombre de demandes d'inscription émanant d'étudiants de divers pays d'Afrique australe. Pour l'année 1979-80, 451 demandes de l'étranger avaient été reçues et, lors de la visite de la mission en juin 1980, 202 étudiants étrangers avaient fait une demande d'admission pour l'année universitaire 1980-81.

86. En 1979-81, 94 étudiants étrangers étaient inscrits à l'Université du Swaziland, soit 12 p. 100 de l'effectif total. Sur ce nombre, 54 étaient originaires d'Afrique du Sud, et 31 du Zimbabwe. Aux termes de la réglementation en vigueur, le droit d'inscription à un tarif subventionné qui est consenti aux étudiants étrangers n'est accordé que dans la limite de 5 p. 100 de l'effectif total; les autres étudiants étrangers paient plein tarif.

87. En raison du grand nombre de demandes d'inscription à l'Université émanant d'étudiants étrangers, le gouvernement souhaiterait pouvoir disposer de 50 places supplémentaires à leur intention. Il estime toutefois qu'il ne pourra y parvenir qu'en agrandissant les installations actuelles de l'Université. Spécifiquement, il faudrait un pavillon de 48 lits, deux maisons pour le personnel, une extension des installations de blanchisserie et les moyens de financer le traitement de deux membres du personnel pendant deux ans. Le montant total des dépenses d'équipement et des dépenses ordinaires pour deux ans est évalué à 707 000 dollars.

C. Autres faits nouveaux survenus au Swaziland

1. Réfugiés ruraux d'Afrique du Sud

88. Le gouvernement a lancé un programme de développement rural qui permettra de réinstaller environ 5 000 réfugiés des tribus matsenjwa et mngomezulu qui sont venus d'Afrique du Sud et se sont installés dans les régions de Ndzevane et de Lubuli, dans le sud du Swaziland.

89. Le gouvernement, la Fédération luthérienne mondiale et le HCR ont signé un accord tripartite aux termes duquel ils fourniront des fonds pour faire face aux besoins immédiats des réfugiés et financeront des études de faisabilité concernant l'exploitation en eau et le potentiel agricole de la zone de réinstallation. Le gouvernement a déjà fait l'achat d'une exploitation agricole en vue de la réinstallation des réfugiés et a l'intention d'acheter d'autres terres dans le même secteur pour y installer de nouvelles familles avec leur bétail.

90. Lors de sa visite dans cette zone, la mission a noté que l'on avait construit une école provisoire. Les fonds nécessaires à cette fin ont été fournis par CARITAS (Swaziland) qui s'est également occupée des manuels, des matériels d'enseignement et du mobilier scolaire et a versé une part des traitements du personnel enseignant. L'effectif est de 273 élèves. Les plans à long terme établis pour la zone de peuplement prévoient la construction d'un bâtiment plus durable ainsi que l'agrandissement de deux écoles existant dans cette zone.

91. En 1979, le HCR a continué à faire face aux autres besoins urgents des nouveaux arrivants dans la région en matière de vêtements, couvertures, ustensiles à usage domestique, matériel agricole et semences. Le Programme alimentaire mondial a fourni la majeure partie des vivres nécessaires, avec une assistance complémentaire du HCR et de CARITAS (Swaziland).

92. Les installations sanitaires ouvertes aux réfugiés ruraux se trouvent à une quinzaine de kilomètres de la zone de peuplement. Le gouvernement a en conséquence demandé au FISE de lui fournir du matériel et des médicaments pour ouvrir un dispensaire qui serait construit dans la zone de peuplement avec des fonds du HCR. Pour faire face aux besoins immédiats, le gouvernement a prié le FISE de mettre à sa disposition un dispensaire mobile approvisionné en médicaments.

/...

93. S'agissant des progrès enregistrés dans l'aménagement de la zone de peuplement, le gouvernement a informé la mission que du coton avait déjà été planté et que la première récolte vivrière, consistant essentiellement en pois et en haricots, était prévue aux environs de juillet 1980. La mise en culture avait été réalisée grâce aux efforts concertés, d'une part, du gouvernement et, de l'autre, de CARITAS (Swaziland), de la Fédération luthérienne mondiale et du HCR.

94. Un emplacement a été choisi pour le futur centre administratif, à distance à peu près égale des zones de peuplement des deux tribus.

## 2. Questions diverses relatives aux étudiants

95. La mission a rencontré les représentants d'un certain nombre d'institutions bénévoles qui fournissent aux réfugiés divers types d'assistance. Une de ces institutions au moins cherche activement à organiser le logement des étudiants réfugiés pendant la durée des vacances. Certains des représentants se préoccupent également du problème des possibilités d'emploi offertes aux étudiants réfugiés, une fois leurs études terminées. L'intention du gouvernement de développer la formation professionnelle et commerciale à l'école secondaire de Mpaka, en vue d'améliorer les chances de ces étudiants sur le marché du travail, a été bien accueillie par les représentants.

96. Les membres de la mission se sont également entretenus avec des représentants de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress. Des représentants de ces deux organisations forment un Comité mixte pour les réfugiés. La mission a été informée que, sous les auspices de ce Comité, une aide était fournie à 144 étudiants réfugiés au Swaziland; sur ce nombre, certains vont à l'école maternelle, 72 à l'école primaire et 60 dans des établissements d'enseignement secondaire; les autres suivent des cours de secrétariat ou des cours par correspondance.

97. Dans le cadre du budget alloué aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, le PNUD a consacré 200 000 dollars en 1979 et 250 000 dollars en 1980 à un projet d'assistance dans le domaine de l'enseignement à l'intention des étudiants d'Afrique du Sud réfugiés au Swaziland. Les crédits alloués pour 1980 doivent servir à couvrir une partie du traitement des enseignants et à fournir des matériels divers, en particulier pour la formation professionnelle, aux écoles où existe une forte concentration d'étudiants sud-africains réfugiés. Ces crédits serviront aussi à l'achat d'un véhicule destiné au transport des élèves qui habitent loin de l'école, et au versement d'allocations aux étudiants sud-africains les plus dignes d'intérêt.

98. Un des problèmes portés à l'attention de la mission a été la nécessité de munir les étudiants réfugiés d'un document de voyage comportant l'acceptation de la clause de retour prévue dans la Convention. Faute de cette pièce, ils n'ont pu accepter les bourses d'études qui leur étaient offertes dans d'autres pays : dix au Libéria, une dans un collège canadien, deux au Nigéria et une en Zambie. Le gouvernement a déclaré que cette question était à l'étude.

/...

## VI. ZAMBIE

99. La mission s'est rendue en Zambie du 26 au 28 mai en 1980. Elle a tenu des réunions de travail avec le Commissaire aux réfugiés, de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires intérieures et le Directeur par intérim, le Secrétaire et le personnel supérieur de l'Institut pour la Namibie. Des entretiens ont également eu lieu avec des représentants des mouvements de libération nationale ainsi qu'avec des représentants du système des Nations Unies et d'institutions bénévoles.

### A. Situation générale

#### Nombre de réfugiés

100. Jusqu'à la signature de l'Accord de Lancaster House en décembre 1979, la Zambie a continué à accueillir de nombreux réfugiés zimbabwéens. Entre cette date et le 27 mai 1980, 8 400 réfugiés zimbabwéens ont volontairement regagné leur pays avec l'assistance du HCR et 20 000 l'ont fait par leurs propres moyens. Au cours de la période considérée, un petit nombre de Namibiens et de Sud-Africains ont transité par la Zambie pour aller faire des études ou se réinstaller dans d'autres pays. Au moment de la visite de la mission, il y avait en Zambie 16 900 Zimbabwéens, 5 700 Namibiens, 26 000 Angolais et des groupes moins nombreux originaires de divers autres pays.

#### Etudiants réfugiés sud-africains

101. La mission a été informée qu'il était difficile d'obtenir des statistiques précises concernant les étudiants réfugiés sud-africains en Zambie, parce qu'ils ne faisaient qu'y passer. Elle a appris cependant que 98 de ces étudiants avaient trouvé place dans le système éducationnel zambien. Sur ce nombre, six fréquentaient l'Université, 25 des écoles professionnelles, huit des écoles secondaires et 59 des écoles primaires. Ces étudiants étaient placés sous le parrainage de diverses institutions, y compris le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le Fonds international d'échanges universitaires, le HCR et l'African American Institute. Leurs bourses d'études comportent une pension complète, les frais de scolarité, des uniformes et une allocation de vacances. Les institutions accordant des bourses d'études continuent de recevoir des demandes d'étudiants réfugiés sud-africains désireux d'être admis dans le système d'enseignement de la Zambie et d'autres pays. Les problèmes relatifs aux étudiants réfugiés sud-africains qui ont été portés à l'attention de la mission concernaient leur besoin de plus grandes facilités de logement à Lusaka ainsi que de cours de rattrapage dans les disciplines scientifiques, tant pour les étudiants transitant par la Zambie que pour ceux qui y poursuivent leurs études. La mission a été informée que le HCR envisageait d'avoir des entretiens avec les mouvements de libération nationale concernés afin de pallier ce problème.

/...



Etudiants réfugiés namibiens

102. Se basant sur les données disponibles, le HCR a estimé à 1 700 le nombre total de ces étudiants présents en Zambie en 1980. Sur ce nombre, 49 p. 100 environ étaient du sexe masculin.

103. La mission a été informée qu'un Namibien fréquentait l'Université de Zambie, tandis que quatre autres attendaient d'y trouver place. Six Namibiens recevaient une formation professionnelle et six étudiaient l'anglais sous le parrainage du FIEU et deux faisaient des études secondaires au Collège de Nkumbi avec l'assistance du HCR.

104. L'Institut des Nations Unies pour la Namibie à Lusaka compte un total de 318 étudiants inscrits, dont 194 de sexe masculin. L'Institut assure une formation dans le domaine d'études supérieures. Au niveau de la troisième année du cours secrétariat et de la recherche. Les responsables du fonctionnement de l'Institut se sont montrés préoccupés par le fait que de nombreux Namibiens sont gênés par leur connaissance insuffisante de l'anglais, ce qui a sévèrement limité l'effectif du contingent. Au cours des entretiens relatifs à cette question, il a été convenu de créer un comité qui serait chargé d'élaborer dans ses grandes lignes un projet pour lequel les effectifs concernés seraient définis avec plus de précision.

105. L'attention de la mission a été également appelée sur la nécessité pour les pays d'offrir aux diplômés de l'Institut des possibilités de formation pratique aussi bien que des études supérieures. Au niveau de la troisième année du cours de gestion et de développement, par exemple, on s'efforce de détacher les étudiants dans des ministères de pays étrangers.

106. Le Centre sanitaire et éducatif namibien, situé à Nyango, prend en charge 1 700 étudiants namibiens qui suivent une formation universitaire ou professionnelle. A la demande de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et avec l'approbation du Gouvernement zambien, le HCR a ouvert un crédit d'environ 250 000 dollars en vue d'agrandir les installations du Centre et de lui fournir du matériel supplémentaire. Cette assistance devait couvrir, notamment, les frais de construction de 12 salles de classes, d'une bibliothèque-magasin et d'une maison pour le personnel enseignant, ainsi que l'achat de tables, de chaises, de réfrigérateurs, d'un groupe électrogène, de fournitures scolaires et de médicaments.

107. Environ 300 étudiants réfugiés namibiens suivent des cours de formation technique et professionnelle dans l'ensemble de la Zambie. Au titre du Commonwealth Scheme (Plan du Commonwealth), 21 étudiants reçoivent une formation technique en Inde, et 15 autres font des études secondaires en Gambie et en Sierra Leone.

Etudiants réfugiés zimbabwéens

108. Grâce au plein appui financier fourni par le HCR, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le FIEU, le BIT et l'African American Institute (AAI), la majorité des étudiants zimbabwéens réfugiés en Zambie fréquentent des écoles primaires, secondaires, techniques ou professionnelles. Trente-sept d'entre eux étaient inscrits à l'Université de Zambie durant l'année universitaire 1979/80.

109. Dans les limites de son mandat, le HCR fournit une assistance aux enfants scolarisés jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire. Grâce à son aide financière, deux centres d'enseignement général et agricole ont été établis, l'un à Solwezi (province du Nord-Ouest) pour 12 000 garçons, et l'autre à Chikumbi, près de Lusaka, pour 8 000 filles. Du fait des attaques répétées des forces rhodésiennes contre divers objectifs situés en Zambie, le centre des garçons, qui avait d'abord été installé à proximité du centre des filles, a dû être transféré à Solwezi. Au centre des filles, ont été construits au total, 60 dortoirs, 16 pavillons d'installations sanitaires, une infirmerie, un ensemble cuisine/réfectoire, des installations d'approvisionnement en eau et d'autres ouvrages extérieurs. Le PNUD a pris à sa charge le coût de la construction des salles de classes.

110. Le HCR continue à fournir également une assistance humanitaire aux garçons et aux filles sous la forme d'une alimentation complémentaire et de la remise de vêtements, de chaussures, de couvertures, de savon, ainsi que de véhicules. Le HCR a aussi pris à sa charge le coût du transport des dons en nature envoyés de l'étranger à l'intention des réfugiés zimbabwéens.

111. La mission a été informée que, à la demande du Gouvernement zimbabwéen, le Gouvernement zambien avait accepté d'autoriser les étudiants zimbabwéens de Solwezi et de Chikumbi à rester en Zambie jusqu'à ce que des moyens d'enseignement appropriés aient été mis en place au Zimbabwe. Le HCR a accepté de continuer à fournir une assistance à ces étudiants réfugiés jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés. La mission a été en outre informée que le Gouvernement zimbabwéen autoriserait les étudiants réfugiés qui suivent actuellement l'enseignement zambien à achever leur formation en Zambie.

B. Projet recommandé

Projet 1 : Agrandissement des installations du Collège international de Nkumbi

112. En raison du manque de place dans les établissements publics d'enseignement, on s'efforce d'utiliser le Collège international de Nkumbi, en particulier pour l'enseignement technique et professionnel. Conformément à un accord conclu avec des donateurs, le Collège, dont les effectifs sont actuellement de 313 étudiants, a mis 40 p. 100 de ses places à la disposition des étudiants réfugiés. Afin d'offrir à ceux-ci davantage de places, le Gouvernement zambien recherche une

/...

assistance internationale qui lui permettrait d'agrandir les installations du Collège, d'offrir au personnel enseignant des logements supplémentaires, d'augmenter les moyens de transport et, d'une manière générale, de rénover bâtiment et matériel. Le coût total estimatif s'élève à 319 000 dollars, à répartir comme suit :

Collège de Mkumbi : Travaux d'agrandissement  
et d'amélioration

	<u>Coût en milliers de dollars E.-U.</u>
a) Construction de huit nouveaux bâtiments d'habitation pour le personnel	135,0
b) Véhicules :	
Minibus	20,0
Tracteur	24,0
Camion	25,0
c) Agrandissement du réfectoire et des cuisines pour servir 300 étudiants	40,0
d) Remplacement d'une partie du matériel et des constructions	46,0
e) Imprévus	<u>29,0</u>
Total	319,0

/...

## VII. CONCLUSIONS

113. Depuis quatre ans que le Programme d'assistance des Nations Unies aux étudiants réfugiés d'Afrique australe est en vigueur, la communauté internationale a fourni une assistance considérable pour aider les gouvernements hôtes d'Afrique australe à assurer aux étudiants réfugiés, logements, services, secours et enseignement. Ce programme a largement contribué à améliorer la situation de ces jeunes sans foyers et a allégé la charge que supportent les Gouvernements du Botswana, du Lesotho, du Swaziland et de la Zambie.

114. Certains des projets recommandés dans le rapport principal (A/32/65) sont devenus opérationnels; d'autres, financés seulement en partie, ne sont pas complètement achevés. La situation ayant évolué, il a été nécessaire dans quelques cas d'apporter des modifications au projet initial. Dans un certain nombre de cas, il a été nécessaire, en raison du temps écoulé depuis l'établissement du devis, de relever les coûts estimatifs.

115. Comme il a été indiqué aux paragraphes 62 et 66, les Gouvernements du Lesotho et du Swaziland n'ont pas été en mesure de déterminer exactement le nombre de jeunes originaires d'Afrique du Sud qui ont trouvé place dans les écoles primaires et secondaires de leurs pays. La mission ne doute pas cependant que le problème soit réel. Dès qu'elle connaîtra les effectifs exacts en cause, la mission pourra faire des recommandations en vue d'obtenir une assistance internationale qui permettrait d'alléger cette charge particulière.

116. La mission a été fortement impressionnée par l'importance et le caractère constructif du rôle que jouent les universités et les écoles secondaires et techniques d'Afrique australe dans le domaine des possibilités offertes aux étudiants et autres réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie, de poursuivre leur formation. Depuis la mise sur pied du Programme pour les étudiants réfugiés, il y a quatre ans, la communauté internationale a fourni une assistance considérable pour l'agrandissement des installations de ces institutions, permettant ainsi d'offrir davantage de places aux candidats originaires de ces deux pays. On pourrait cependant faire beaucoup plus avec davantage de ressources financières, de personnel qualifié, de matériels d'enseignement et de fournitures scolaires. La mission espère que la communauté internationale continuera à offrir à ces institutions un appui généreux.

117. Bien qu'aucun projet nouveau ou élargi n'ait été proposé à la mission dans le cadre de l'extension du programme aux fins d'y inclure les services, les soins et la formation destinés aux étudiants réfugiés de Namibie et du Zimbabwe, un certain nombre de besoins nouveaux, liés à leur présence, sont apparus dans les pays hôtes et appellent l'attention de la communauté internationale (voir

/...

appendice IV). Le HCR est parfaitement informé du programme et des besoins additionnels et communiquera sans aucun doute aux donateurs intéressés tous détails sur les divers apports requis.

118. Si un nombre substantiel d'étudiants zimbabwéens sont retournés dans leur pays à la suite du règlement qui y est intervenu, un petit nombre sont restés dans les pays hôtes pour y achever leurs études. L'afflux des étudiants réfugiés de Namibie et d'Afrique du Sud dans les autres pays de la région n'a pas diminué et ces réfugiés auront besoin de l'assistance internationale pour quelque temps encore. Tant que la situation politique en Afrique australe, demeure incertaine, il est compréhensible que les gouvernements hôtes souhaitent être en mesure de réserver un traitement adéquat aux effectifs actuels d'étudiants réfugiés, être prêts également à faire face à toute nouvelle situation d'urgence. Le maintien de l'appui de la communauté internationale leur sera indispensable à cette fin.



APPENDICE II

Contributions bilatérales reçues en mai 1980 au titre des programmes d'assistance en faveur des étudiants réfugiés d'Afrique australe, selon les indications données au HCR (Botswana, Lesotho et Swaziland)

<u>Donateurs</u>	<u>(En dollars des Etats-Unis)</u>	
	<u>Montant de la contribution</u>	<u>Objet</u>
	A. <u>Botswana</u>	
Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique)	5 000	Secours et services destinés aux réfugiés
Comité international de la Croix-Rouge	12 552	Secours et services destinés aux réfugiés
Nigéria	48 995	Secours et services destinés aux réfugiés sud-africains
Norvège	438 214	Réfugiés zimbabwéens de l'agglomération de Dukwe
	197 368	Secours et services destinés aux réfugiés sud-africains
OXFAM (Royaume-Uni)	6 039	Secours et services destinés aux réfugiés
FISE	36 000	Achat de deux camions et d'un véhicule tout terrain
Fédération luthérienne mondiale	<u>121 640</u>	Pour l'agglomération de Dukwe
Total (Botswana)	865 808	
	B. <u>Lesotho a/</u>	
African-American Institute ) DANIDA ) République fédérale d'Allemagne )	510 000	Achèvement de la deuxième phase de la construction d'America Hall, foyer d'une capacité de 100 lits
Canada	885 000	Agrandissement de la bibliothèque
	374 000	Dortoir de 100 lits
DANIDA	455 000	Achèvement de la première phase de la construction d'America Hall, foyer d'une capacité de 100 lits

a/ Contributions destinées à améliorer la capacité d'assistance aux réfugiés de l'Université nationale du Lesotho. /...

B. Lesotho (suite)

<u>Donateurs</u>	<u>Montant de la contribution</u>	<u>Objet</u>
Nigéria	378 000	Dortoir de 80 lits
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	300 000	Agrandissement des installations destinées à l'enseignement des sciences
	870 000	Augmentation de la capacité d'accueil des salles de classe
PNUD	102 000	Dortoir préfabriqué de 30 lits
Total (Lesotho)	<u>3 904 000</u>	

C. Swaziland

Mennonite Central Committee	1 764 <u>b/</u>	Nourriture, vêtements
Red Cross Society	1 176 <u>b/</u>	Vêtements
Swaziland Council of Churches	4 926 <u>b/</u>	Nourriture, vêtements, loyers, médicaments
Swaziland Refugee Relief Committee	1 231 <u>b/</u>	Nourriture, loyers, vêtements
	84 000	Cinquante tentes pour le Swaziland
FISE	11 000	Transport par avion de 50 tentes
PNUD	450 000	Assistance dans le domaine de l'enseignement aux étudiants sud-africains réfugiés au Swaziland <u>c/</u>
Total (Swaziland)	<u>554 097</u>	
TOTAL GENERAL	<u><u>5 323 905</u></u>	

b/ Concerne les étudiants réfugiés sans leur être exclusivement destiné.

c/ Au titre des fonds alloués aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

/...



APPENDICE III

Aperçu des projets exécutés en coopération avec le HCR ou à financer par lui

(situation au 24 mai 1980)

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Montant requis</u> (Valeur effective ou estimations)
A. <u>Botswana</u>	
1. Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique australe	6 312 200
2. Fourniture de bourses au Botswana au niveau de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle	119 000
3. Acheminement des étudiants réfugiés d'Afrique australe vers le deuxième pays d'asile	38 000
4. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1980) :	
a) Secours et services destinés aux réfugiés d'Afrique australe	80 000
b) Organisation de cours par correspondance	55 000
c) Services d'orientation	27 000
d) Assistance en vue de l'intégration locale des réfugiés d'Afrique australe	3 000
e) Réinstallation	5 000
f) Allocations de logement pour les réfugiés vivant en milieu urbain	3 500
g) Logements à bon marché situés à Selebi-Pikwe	12 625
5. Nouvelle agglomération multinationale de Dukwe	345 711
6. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	238 977
Total (Botswana)	<u>7 240 013</u>

/...

Montant requis  
(Valeur effective  
ou estimations)

B. Lesotho

1. Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique australe :	
a) Construction de salles de classe, de laboratoires, de foyers et de logements pour les enseignants dans les écoles secondaires existantes : 900 000 dollars ont déjà été fournis en 1977/78 sur un montant total estimatif de	983 000
b) Construction d'un centre de transit et d'un groupe scolaire à Maseru	410 000
c) Travaux d'agrandissement à l'Université nationale du Lesotho :	
i) Logement du personnel	142 716
ii) Logement des étudiants	191 358
iii) Cafétéria	370 370
2. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1980) :	
a) Secours et services	190 000
b) Services d'orientation	32 600
c) Réinstallation	15 000
d) Dépenses renouvelables :	
i) Institut technique de Lerotholi	47 260
ii) Centre de transit	56 232
e) Installation sur place	5 000
3. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	151 297
	<hr/>
Total (Lesotho)	2 594 833
	<hr/>

/...

Montant requis  
(Valeur effective  
ou estimations)

C. Swaziland

1.	Projet d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique australe :	
	Centre de réfugiés de Mpaka	1 060 000
2.	Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1980) :	
	a) Dépenses de fonctionnement du Centre de réfugiés de Mpaka	221 000
	b) Secours et services destinés aux réfugiés d'Afrique australe	318 802
	c) Services d'orientation	29 300
	d) Installation sur place	335 000
	e) Réinstallation	12 000
	f) Services de santé pour les réfugiés installés en milieu rural	21 000
3.	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	103 236
		<hr/>
	Total (Swaziland)	2 100 236

D. Zambie

1.	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	76 000
2.	Autres mesures d'assistance :	
	a) Atelier et projet agricole de l'African National Congress (ANC)	110 000
	b) Aide complémentaire	20 000
		<hr/>
	Total (Zambie)	206 000

/...

Montant requis

(Valeur effective  
ou estimations)

E. Enseignement dans d'autres pays africains

Montant estimatif des crédits additionnels requis pour 1980 pour l'inscription dans des établissements africains d'enseignement secondaire et de formation professionnelle (y compris les dépenses de sélection, de transport et de financement des bourses d'études engagées pour les étudiants réfugiés d'Afrique australe)	937 000
Total	<u>937 000</u>
TOTAL GENERAL (A-E)	<u><u>13 070 002</u></u>

APPENDICE IV

Aperçu des projets en cours et des besoins nouveaux connexes

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Numéro du projet</u>	<u>Titre du projet</u>	<u>Montant estimatif requis</u>
A. <u>Botswana</u>		
3	Construction d'une école secondaire du deuxième cycle et d'une école secondaire du premier cycle	2 000 000
B. <u>Lesotho</u>		
1	Construction de logements supplémentaires et d'installations annexes à l'usage des étudiants réfugiés d'Afrique australe à l'Université nationale du Lesotho :	
	a) Dortoir de 50 lits	365 000
	b) Agrandissement du bâtiment de la cafétéria	371 000
	c) Six unités d'habitation à l'usage du personnel	215 000
3	Construction d'un Centre de transit des réfugiés	211 000
C. <u>Swaziland</u>		
1	Centre d'accueil et de transit des réfugiés, actuellement à l'école secondaire de Mpaka :	
	a) Construction du Centre de transit	a/
	b) Construction d'une école primaire	270 000
	c) Installations pour l'enseignement professionnel et commercial	340 000
2	Agrandissement des installations de l'Université	707 000
D. <u>Zambie</u>		
1	Agrandissement des installations du Collège international de Mkumbi	319 000
		4 798 000
		4 798 000

a/ Coûts à déterminer.